

Participation citoyenne : ces habitants qui ouvrent l'œil

Le dispositif de Participation citoyenne prend de l'ampleur dans le pays messin : gendarmerie ou police, avec les mairies et l'État, misent sur des citoyens relais pour être attentifs à ce qui se passe, notamment dans les secteurs excentrés. Comment ça marche ?



Un panneau signifie à chaque entrée de ville que la commune adhère au dispositif. *Photo: M. L.*

13

La Participation citoyenne plaît de plus en plus. Autour de Metz, Saulny, Pommoy-la-Chêve, Silly-sur-Nied, Peltre, Marsilly, Pouilly, Louvigny, Solgne, Vaux, Pournoy-la-Grasse (zone gendarmerie), et Plappeville, Marly et Amnéville (zone police), l'ont adoptée. Le dernier signataire est Amnéville. La commune a mis en place le système pour son quartier, un peu isolé, de Malancourt-la-Montagne. Eric Munier, le maire, n'y voit que des avantages : « Il faut environ vingt minutes pour s'y rendre. Or, le temps moyen d'un cambriolage est de huit minutes. Évidemment, il n'est pas question d'action directe. Mais c'est important d'avoir, à Malancourt, des gens qui collectent des informations. Quatre référents ont été choisis. C'est une première étape. Si elle porte ses fruits nous pourrions l'étendre. »

« Je ne suis pas officier de police judiciaire ! »



Catherine Saint-Mard, référente à Marly. *Photo: M. L.*

Marly a été la première commune de Moselle à adhérer au dispositif de Participation citoyenne. Il y a une dizaine d'années.

Catherine Saint-Mard est spontanément devenue référente pour son lotissement du hameau de la Grange. « J'étais déjà référente de quartier et très impliquée dans la vie associative. Cela s'est fait naturellement. » Maman et enseignante, mais également adjointe au maire, la Marlennine ne voit « que des intérêts ». Surtout le renforcement du lien social. Évoque les oncles, en cas de problème.

« Cela pallie aux manques d'une société devenue un peu trop individualiste. »

« Je ne vois pas l'intérêt d'un système privé et payant, quand on sait qu'il en existe un gratuit, en lien avec les forces de l'ordre. Si ce n'est une aubaine financière pour certains. »

Le dispositif pourrait donc encore gagner du terrain. « Il y a aussi une part de pédagogie. Démontrer aux maires l'intérêt du système, balayer la peur de la délation, et prouver ses enjeux. »

ma voiture pour les courses, je ne suis pas officier de police judiciaire, je ne mène pas d'enquêtes non plus », sourit la jeune femme. Elle prend alors son téléphone pour joindre la police municipale. « C'est une chance pour nous de les avoir à proximité, mais il ne faut pas qu'on soit dix personnes à les appeler. C'est plus simple que ce soit moi. »

Pour elle, cette action s'inscrit dans un ensemble : avoir un système d'alarme, éviter de laisser ses fenêtres grandes ouvertes, et ce fameux « regard de bon père de famille sur un quartier ». Et aussi « une politique de ville plutôt dense ».

Et concrètement, cet engagement prend-il du temps ? Des réunions sont organisées plusieurs fois dans l'année, avec la police municipale, les autres référents. Et au quotidien ? « Ce n'est pas étonnant. Les gens appellent quand ils ont une vraie inquiétude. C'est simplement un comportement citoyen que l'on devrait tous avoir. Je ne suis pas positée avec des jumelles à ma fenêtre. Et surtout, il n'y a pas de psychose. Il y a des cambriolages, mais globalement, on est bien à Marly. »

La Participation citoyenne, système enclenché par l'État depuis une dizaine d'années, en collaboration avec la gendarmerie ou la police nationale, met en place des référents sécurité dans les communes.

Comment ça marche ?

Des référents, volontaires, sont choisis. Leur objectif est de faire remonter aux services de police et de gendarmerie tout événement suspect, principalement en lien avec des cambriolages.

« Nous l'encourageons dans les communes autour de Metz. Cela s'inscrit dans une idée de maillage du territoire », explique le lieutenant-colonel Marc Léoutre, commandant la compagnie de gendarmerie de Metz. Le système peut être engagé à l'échelle d'une commune entière ou d'un quartier. L'idée est de

cibler les zones plus ou moins dortoir, éloignées des centres-villes.

Quelles missions ?

Évidemment, n'importe quel citoyen peut appeler le 17. Mais dans les faits, le réflexe s'est un peu perdu. « On le sait, quand une enquête est ouverte, après de faux démarchages à domicile par exemple, il y a toujours des gens qui ont vu quelque chose, mais n'ont pas jugé opportun, ou pas osé appeler la police », note George Bos, directeur de cabinet du préfet de Moselle.

Participation citoyenne versus Voisins vigilants

Une milice 2.0 ? La crainte instantanée tient aux possibles dérives. Selon l'État et la gendarmerie, les garde-fous sont nombreux.

« Il n'est pas question d'espionner ses voisins », insiste Georges Bos. Depuis la mise en place en Moselle, aucun dérapage n'a été signalé. « Si cela devait se produire, le référent perdrait son poste. » Le système est encadré. Une convention entre collectivités, forces de l'ordre et référents, est signée, par opposition au dispositif privé des Voisins vigilants. Une marque déposée qui surfe sur une certaine ambiguïté, avec un logo similaire. L'État l'a à l'œil.

« Je ne vois pas l'intérêt d'un système privé et payant, quand on sait qu'il en existe un gratuit, en lien avec les forces de l'ordre. Si ce n'est une aubaine financière pour certains. »

Quels objectifs ?

La Participation citoyenne s'inscrit dans une stratégie globale de sécurité

sur le territoire », note le lieutenant-colonel Marc Léoutre. Les référents n'interviennent pas directement.

Les informations collectées sont vérifiées par les enquêteurs. Des allées et venues suspectes ? Une patrouille est envoyée sur place. Le système a également un objectif de proximité et de « création de lien avec la population ».

« Ce sont des capteurs, les yeux de la gendarmerie. Ils servent également de relais, auprès de la population locale, pour diffuser des conseils de prudence : laisser une lampe allumée l'hiver pour faire croire à sa présence et décourager les cambrioleurs, relayer le courrier des voisins absents, s'inscrire aux opérations Tranquillité vacances... »

Quels résultats ?

Le système a mis un peu de temps à

décoller en Moselle. « Mais il a déjà porté ses fruits dans d'autres secteurs, sur la baisse des vols d'appropriation », se souvient George Bos, qui a notamment participé à son développement en Saône-et-Loire.

Le bilan est donc positif, et à moindre coût. Pour Marc Léoutre, « on constate que lorsque le système est bien en place, les atteintes aux biens diminuent et le sentiment d'insécurité diminue également, grâce au lien développé entre force de l'ordre et population ».

Le dispositif pourrait donc encore gagner du terrain. « Il y a aussi une part de pédagogie. Démontrer aux maires l'intérêt du système, balayer la peur de la délation, et prouver ses enjeux. »